

SOSLHh6/1

253

(1943)

ARCHIVES

Extension complémentaire des aménagements
du Magasin central du Parc du Mans

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 22. 5.43
Dépêche du M.TP à la SNCF 15. 7.43

Annulation du projet ci-dessus : V.
D. 2521 : Reconstruction des ateliers,
du magasin général et du parc du MANS

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction
des Chemins de fer

--
Service Technique

--
3ème Bureau

Paris, le 15 juillet 1943

Région de l'Ouest

Parc du Mans

Extension complémentaire
des aménagements du ma-
gasin central

Ouest 551 - 3

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS

à Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F.

Par lettre en date du 22 mai 1943, vous m'avez adressé un projet relatif à l'extension complémentaire des aménagements du magasin central du Parc du Mans.

Après examen par le Service Technique de la Direction des Chemins de fer, j'approuve le projet présenté dont le montant, en principal, est évalué à 5.650.000 frs.

Ce projet n'étant pas inscrit au budget d'établissement de 1943, la présente approbation n'est donnée qu'en principe.

L'exécution effective des travaux est subordonnée à une décision ultérieure qu'il vous appartiendra de provoquer. A votre demande sera joint, le cas échéant, un devis estimatif rectifié.

P. le Secrétaire d'Etat
et par autorisation,
Le Directeur des Chemins de fer,

Signé : MORANE.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 22 mai 1943

Région de l'Ouest

Parc du Mans

C O P I E

Extension complémentaire des
aménagement du magasin cen-
tral

D. 3341-0

Va 850.210-5

28

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à l'extension complémentaire des aménagements du Magasin Central du Parc du Mans.

Ce projet figure au Programme Quinquennal - § "Amélioration des installations de magasins", mais aucune dotation n'a été prévue au budget d'établissement de l'exercice 1943, l'exécution ne devant, en raison des circonstances, être entreprise qu'ultérieurement.

Je vous serais obligé de vouloir bien, après décision, me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications.-.